

RESOLUTIONS ADOPTEES

Comité Exécutif

(a) Que les statuts soient modifiés de façon à porter le maximum de l'unité de cotisation de 500 à 600 francs-or.

(b) Que l'Union envisage d'accroître ses ressources par ses propres moyens, conformément à la règle de l'U.N.E.S.C.O. qui stipule que 'les organisations qui reçoivent des subventions s'efforceront d'accroître progressivement leur propre part dans le financement des activités pour lesquelles l'U.N.E.S.C.O. a accordé une subvention'

(c) Que l'Union adopte la même année financière que le C.I.U.S., c'est-à-dire du 1er Novembre au 31 Octobre.

(d) Que des règles soient établies pour guider les Présidents des commissions dans la préparation des rapports préliminaires. Les règles suivantes ont été adoptées:

Avant chaque Assemblée Générale de l'Union, les Présidents des commissions adressent à leurs membres une lettre circulaire leur demandant un relevé des travaux effectués depuis la dernière réunion et l'énoncé des propositions qu'ils estiment devoir être discutées à l'Assemblée Générale.

Ces relevés et propositions doivent être à la disposition des Présidents dix mois avant l'Assemblée Générale.

D'après ces documents, les Présidents établissent leurs rapports préliminaires en toute liberté mais sous leur entière responsabilité. Ces rapports, aussi courts que possible, doivent constituer une synthèse et non une simple compilation des rapports individuels ou nationaux qui sont parvenus aux Présidents. En particulier on évitera, autant que possible, de reproduire in extenso dans un rapport préliminaire des avis donnés par correspondance.

Les Présidents feront parvenir au Secrétaire Général de l'Union leurs rapports préliminaires au moins sept mois avant l'Assemblée Générale.

(e) Devant la confusion et les inconvénients qui peuvent résulter de l'usage de deux systèmes d'abréviations différents pour les constellations, le Comité National Australien désire que l'Assemblée Générale envisage de recommander l'adoption du système de trois lettres adopté par l'U.A.I. en 1922 comme système standard.

COMMISSION DE FINANCE

La Commission de Finance propose à l'Assemblée Générale:

1. Que les subventions suivantes soient allouées pour la période s'écoulant du 1er Janvier 1952 au 31 Décembre 1955:

(a) SUBVENTIONS ANNUELLES						Dollars	Francs-or
Commission	5	(Bibliographie mensuelle)	163	500
,,	6	(Bureau des Télégrammes)	392	1,200
,,	10	(Cartes héliographiques de la photosphère)	327	1,000
,,	11	(Cartes synoptiques)	882	2,700
,,	20	(Centre des Petites Planètes à Cincinnati)	1,012	3,100
,,	27	(Liste des Noms d'Etoiles Variables)	261	800
,,	31	(Bureau International de l'Heure)	5,487	16,800
,,	38	(Echange des Astronomes)	4,017	12,300
Bureau de l'Union		4,899	15,000
						17,440	53,400

(b) SUBSIDES (uniques, spéciaux)

		Dollars	Francs-or
Commission	5 (Uccle, Observatoires et Astronomes)	523	1,600
„	5 (<i>Astronomical News Letters</i> and translations) ...	621	1,900
„	11 (Observatoire, Paris, Polarimètre photoélectrique Lyot)	2,025	6,200
„	15 (Reproductions des clichés)	523	1,600
„	23 (<i>Catalogue</i> , Oxford) }	8,165	25,000
„	23 (<i>Catalogue</i> , Melbourne) }		
„	23 (Eléments des clichés de la zone + 20 à + 25—Heckmann)	1,502	4,600
„	29 (Production of photographic atlas of spectra of diatomic molecules)	1,633	5,000
		<u>14,992</u>	<u>45,900</u>

2. Que l'unité de cotisation pour les années 1952, 1953, 1954 et 1955 reste fixée à 500 francs-or.

RECOMMANDATIONS

Commissions 4 et 7

1. Les Commissions 4 et 7 recommandent à tous les observatoires de participer autant que possible aux observations précises du passage de Mercure sur le Soleil, passage qui aura lieu en Novembre de l'année 1953.

Commissions 4 et 4a, seules ou associées à d'autres Commissions

2. En ce qui concerne le système des constantes astronomiques, il est recommandé de n'apporter aucun changement à leurs valeurs conventionnelles.

3. En vue d'établir l'accord entre les éphémérides de la Lune et du Soleil, il est recommandé de modifier les *Tables of the motion of the Moon* de Brown en éliminant le terme empirique et en appliquant à la longitude moyenne la correction suivante:

$$-8''.72 - 26''.74T - 11''.22T^2,*$$

T étant compté en siècles juliens à partir de 1900 Janvier 0 à midi moyen de Greenwich.

4. Il est recommandé de n'apporter aucun changement aux tables du Soleil, de Mercure et de Vénus, ni aux éphémérides nationales de ces astres.

5. Il est recommandé que l'éphéméride de Mars, dans les éphémérides nationales, soit établie, aussitôt que possible, d'après la nouvelle théorie que l'on prépare à l'Observatoire Naval des Etats-Unis.

6. Il est recommandé que les positions des cinq planètes extérieures (Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et Pluton) soient calculées aussitôt que possible d'après le mouvement de ces astres tel qu'il est déterminé par intégration mécanique aux Etats-Unis (les résultats ont été publiés dans *Astr. Papers Am. Eph.*, 12).

7. Il est recommandé que, dans tous les cas où l'on juge que la variabilité de la seconde de temps solaire moyen s'oppose à son emploi comme unité de temps, l'année sidérale pour 1900.0 soit adoptée comme unité de temps; que le temps mesuré à l'aide de cette unité soit désigné sous le nom de 'Temps des Ephémérides'; que la conversion du temps solaire moyen en temps des éphémérides soit obtenue par la correction suivante:

$$\Delta T = +24^s349 + 72^s318T + 29^s950T^2 + 1.82144B,*$$

où T est compté en siècles juliens à partir de 1900 Janvier 0 à midi moyen de Greenwich, B ayant la signification donnée par SPENCER JONES dans *Monthly Notices R.A.S.* (99, 1939, p. 541) et que la même formule définisse également la seconde.

* Voyez p. 68.